

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 23 septembre 2011
(convocation du 12 septembre 2011)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Septembre Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine,
M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure,
M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic,
M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle,
M. LABARDIN Michel, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick,
M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean,
M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte,
M. AMBRY Stéphane, M. ASSERAY Bruno, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques,
M. BOUSQUET Ludovic, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie,
M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie,
M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick,
M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine,
Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul,
M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre,
Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda,
M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain,
M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle,
M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien,
M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry,
Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel	M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
M. DAVID Alain à Mme LACUEY Conchita	M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude entre 9 h 50 et 12 h
M. CAZABONNE Didier à M. Alain CAZABONNE à partir de 11 h 35	M. MERCIER Michel à M. AMBRY Stéphane
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude	M. MOGA Alain à M. MANGON Jacques à partir de 11 h 30
M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques	M. MOULINIER Maxime à M. DUBOS Gérard à partir de 12 h
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic	M. PAILLART Vincent à M. COUTURIER Jean-Louis
M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques	M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent jusqu'à 10H et à partir de 11H	M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude	M. QUERON Robert à M. LABARDIN Michel
Mme BALLOT Chantal à Mme EWANS Marie-Christine	M. RAYNAUD Jacques à M. RESPAUD Jacques
Mme BREZILLON Anne à Mme PIAZZA Arielle	M. REIFFERS Josy à M. LOTHAIRE Pierre à partir de 10 h 50
M. BRUGERE Nicolas à M. DUART Patrick	M. ROUVEYRE Matthieu à Mme TERRAZA Brigitte jusqu'à 10 h 20
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme COLLET Brigitte	M. SENE Malick à Mme FOURCADE Paulette
M. CAZENAVE Charles à Mme TOUTON Elisabeth	M. SIBE Maxime à Mme PARCELIER Muriel à partir de 11 h 45
Mlle DELTIPLE Nathalie à Mlle EL KHADIR Samira	M. SOLARI Joël à M. DAVID Jean-Louis
M. EGRON Jean-François à Mme FAORO Michèle	M. TRIJOLET Thierry à M. CHARRIER Alain jusqu'à 10 h 30

LA SEANCE EST OUVERTE

PESSAC - Création d'une liaison douce le long de la rocade entre la forêt du Bourgailh et le quartier de la Châtaigneraie - Fonds de concours 2011 - Décision - Convention

Monsieur ROSSIGNOL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La commune de Pessac est engagée dans la protection et la valorisation de ses espaces naturels et agricoles. Elle travaille à la mise en valeur de ces derniers avec de nombreux projet tels que l'Ecosite du Bourgailh, la Coulée Verte Mérignac – Pessac et la revalorisation de la vallée du Peugeot. La Boucle Verte de la CUB traverse ces différents espaces qui sont reconnus comme des espaces naturels majeurs de l'agglomération.

La commune de Pessac envisage de créer un itinéraire piéton et cyclable sur un espace disponible mais non aménagé entre l'avenue Pasteur et la rue Xavier Arnoz. L'espace à aménager est un ancien délaissé de rocade à l'arrière des protections phoniques récemment installées dans un espace champêtre.

Il constituera une Boucle Locale raccordée à la Boucle Verte. En effet, cette section de 150 m créera un maillage entre deux sites majeurs traversés par la Boucle Verte de la CUB : la forêt du Bourgailh et le quartier de la Châtaigneraie. Cet aménagement permettra aussi de rejoindre la cité Frugès – Le Corbusier (elle-même intégrée à la Boucle Verte) depuis le nord de la Commune. Enfin, en termes fonctionnels, cette liaison permettra aux habitants du secteur de rejoindre rapidement à pied les lignes TBC et notamment la liane 4 avenue Pasteur.

L'aménagement consistera à ouvrir cet espace à la circulation des piétons et des cyclistes avec un statut de « Voie Verte ». Les matériaux utilisés seront poreux de type grave ou calcaire dans un souci de gestion des eaux pluviales sur cet espace.

Pour cela, la ville de Pessac va bénéficier d'un transfert de gestion de la part de l'Etat.

La ville de Pessac a fait une demande de dérogation pour démarrage anticipé de l'opération de façon à bénéficier d'une période météorologique favorable.

Dans le cadre des délibérations n°2006/0709 du 22 septembre 2006 et n°2007/0562 du 13 juillet 2007, la Communauté Urbaine de Bordeaux s'est engagée à accompagner les communes pour l'aménagement d'itinéraires de découverte du patrimoine naturel, paysager, historique et culturel de l'agglomération.

Cette demande de fonds de concours s'inscrit aussi dans le cadre de la fiche action n°E4 « Itinéraires de découvertes des espaces naturels » du contrat de co-développement conclu entre la Communauté et la ville de Pessac pour la période 2009-2011.

Conformément aux modalités habituelles de soutien financier de la CUB, il s'avère possible d'apporter une aide sous la forme d'une subvention d'équipement au titre de l'article L5215-26 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que "afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la Communauté Urbaine et les communes membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil Communautaire et des Conseils Municipaux concernés. Le montant total du fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours".

La participation de la CUB sera de 8 464 €, correspondant à 50 % de l'estimation globale qui se monte à 16 928 € H.T.

BUDGET PREVISIONNEL H.T.			
DEPENSES		RECETTES	
Réalisation de la Voie Verte : - Signalisation et panneau d'information - Terrassements et préparation des terrains - Pose de géotextile - Pose de calcaire - Matériaux	16 928 €	- Communauté Urbaine de Bordeaux - Fonds propres de la Commune	8 464€ 8 464€
Total Dépenses	16 928 €	Total Recettes	16 928 €

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 2009/0444 adoptée en Conseil de Communauté le 10 juillet 2009 validant les principes et objectifs des contrats de co-développement à intervenir avec chaque commune membre pour la période 2009/2011,

VU la délibération n° 2007/0562 adoptée en Conseil de Communauté le 13 juillet 2007 précisant le schéma directeur des cheminements doux entre les espaces naturels de l'agglomération.

VU la délibération n° 2006/0709 adoptée en Conseil de Communauté le 22 septembre 2006 décrivant les modalités d'intervention de la Communauté Urbaine de Bordeaux pour la réalisation d'un circuit de cheminements doux entre les espaces naturels de l'agglomération.

Entendu le rapport de présentation,

CONSIDERANT :

Qu'en raison des objectifs de la Communauté Urbaine de Bordeaux pour la mise en oeuvre d'une continuité de cheminements offrant un parcours de découverte du patrimoine naturel, architectural, culturel et historique du territoire communautaire.

DECIDE :

Article 1 :

Un fond de concours d'un montant de 8 464 € est attribué à la commune de Pessac au titre de la création d'une liaison douce le long de la rocade entre la forêt du Bourgailh et le quartier de la Châtaigneraie

Article 2 :

Monsieur le Président est autorisé à signer la convention ci-annexée destinée à définir les modalités de règlement de ce fond de concours.

Article 3 :

La dépense correspondante sera imputée au budget principal de l'exercice 2011 en section d'investissement au chapitre 204, fonction 8330, article 204141, CRB UD00, programme OC04.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 septembre 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
28 SEPTEMBRE 2011**

**PUBLIÉ LE : 28 SEPTEMBRE
2011**

M. CLÉMENT ROSSIGNOL